

— „ Vu le danger imminent dont l'Eglise catholique est menacée dans toutes les parties les plus sacrées de son gouvernement, nous déclarons, d'après la tradition de tous les Peres, que le Carême est une institution *apostolique* & une discipline universelle; qu'en conséquence elle ne peut être modifiée ou abolie, quant à son essence, par aucune autorité privée dans l'Eglise ». Les Fébronien, les Emfien, les gens de Mayence, de Saltzbourg & de Bonn, ne sont sans doute pas du même avis; mais la raison, mais la pratique constante de l'Eglise, mais l'évidence du principe, que *l'inférieur ne peut disposer de la loi de son supérieur*, tout cela vaut bien quelques barbouillages de l'éloquence tudesque de ces nouveaux docteurs-là.

Nous avons reçu plusieurs autres *Mandemens & Instructions pastorales*, conçus dans le même esprit, empreints du même zèle & de la même orthodoxie; mais les bornes de ces feuilles ne nous permettent pas de nous livrer à un si grand détail d'annonces & d'analyses, sur des objets déjà très-connus, discutés à fond, & que les pasteurs d'Israël ont brillamment de toutes les lumières célestes. L'évêque de Boulogne a donné son Mandement sur le Carême à Ypres, en date du 3 Janvier. Ce digne prélat a été obligé de s'arracher du sein des pauvres, dont il étoit le père, du milieu de son clergé, dont il étoit le soutien & la lumière, pour épargner quelque grand crime aux forcenés qui font la guerre à la Religion & à ses ministres. Il n'a cessé dans sa ré-